

Zeitschrift: Mobile : la revue d'éducation physique et de sport
Herausgeber: Office fédéral du sport ; Association suisse d'éducation physique à l'école
Band: 2 (2000)
Heft: 3

Rubrik: OFSPO

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un toit pour les sports de balle

Achevée et ouverte au public en novembre 1999, inaugurée début avril 2000, la nouvelle salle du Sport-Toto, qui est entièrement destinée aux sports de balle, vient combler un important besoin en ce domaine. D'une architecture résolument moderne, elle séduit par sa sobriété et sa fonctionnalité.

Bernhard Rentsch

La nouvelle salle de sports collectifs, aménagée non loin de l'Ancienne salle de sport à Macolin pour une somme globale de 18 millions de francs, a été financée pour moitié par l'Association olympique suisse (AOS) grâce aux recettes du Sport-Toto, d'où son nom de salle du Sport-Toto.

La salle du Sport-Toto est conçue pour répondre avant tout, en raison de ses dimensions, aux besoins des sports de balle. Privées jusqu'à présent de salles et de conditions propices à leur pratique, ces disciplines disposent désormais d'une salle conforme aux normes internationales et appropriée aux entraînements et aux compétitions. Etant destinée en priorité à des cours et des cycles de formation, elle n'accueillera des compétitions que dans des cas exceptionnels. En effet, les 400 places prévues pour les spectateurs et les possibilités de stationnement restreintes à Macolin ne permettent pas d'y organiser de grandes manifestations et en font avant tout une excellente salle d'entraînement.

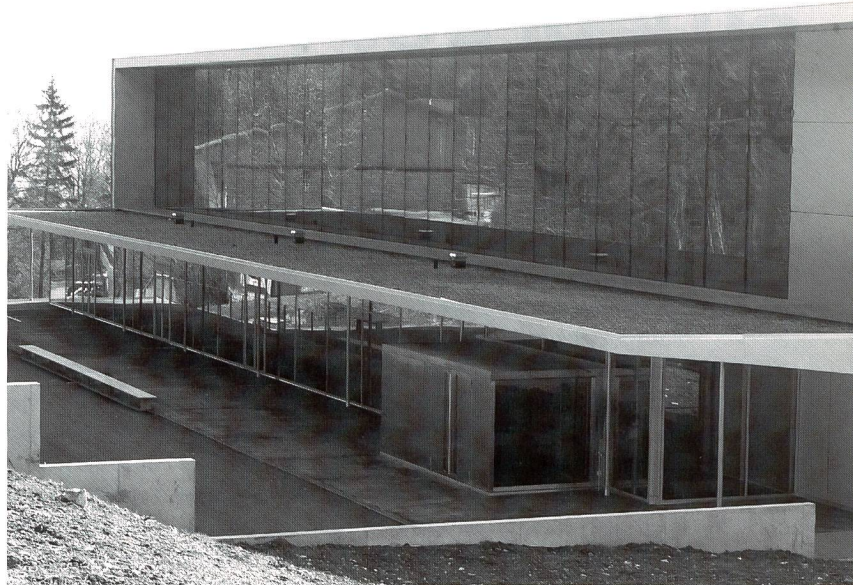
La salle du Sport-Toto peut être séparée en deux (en son milieu ou $\frac{1}{3}$ - $\frac{2}{3}$) grâce à un jeu de parois mobiles qui autorise de multiples utilisations de l'espace. Le parquet à souplesse répartie en surface a été choisi en raison de ses avantages techniques pour les sports de balle (absorption de la force d'impact et rebond du ballon).

La lumière naturelle est obtenue par un éclairage zénithal, une façade vitrée du côté nord et – condition importante pour les sports de balle – par une rangée de fenêtres équipées d'un dispositif anti-éblouissement du côté sud.

La construction de la salle du Sport-Toto a également donné à l'OFSPPO la chance de bénéficier d'un nouvel atelier, qui regroupe désormais sous un même toit les services logistiques autrefois disséminés en plusieurs endroits.

La construction de la salle du Sport-Toto a bénéficié de plusieurs mesures écologiques, à savoir:

- verdure extensive sur le toit
- rinçage des toilettes avec l'eau de pluie
- récupération de la chaleur de l'eau des douches
- mur de soutènement des ateliers perméable à l'eau
- places de parc en asphalte perméable à l'eau.



CISIN 2

La salle du Sport-Toto a été financée grâce aux crédits alloués dans le cadre de la planification des constructions à Macolin (centres de sports nautiques, Institut des sciences du sport, salle du Sport-Toto, agrandissement de l'hôtel).

D'autres installations sportives importantes en Suisse bénéficient également des subventions fédérales dans le cadre de la Conception des installations sportives d'importance nationale (CISIN). La CISIN est une conception au sens de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. C'est un instrument qui vise à planifier, dans la plus grande transparence, la construction ou la rénovation d'installations sportives d'importance nationale. Il incombe actuellement à la CISIN de planifier la réaffectation des 20 millions de francs qui avaient été octroyés pour l'infrastructure des Jeux olympiques d'hiver de Sion 2006. Un message spécial (CISIN 2) sera soumis dans ce sens au Parlement en été et en automne de cette année.

En cas de décision positive, ces subventions pourraient être destinées, entre autres, aux installations suivantes: tremplin de saut à ski à Einsiedeln, piste de bob de St-Moritz, anneau de vitesse à Davos, base nationale d'entraînement et de compétition FSS à Zermatt.